



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

**18 AVR. 2024**

Étaient absents excusés : Mme Ineke FLOODGATE, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Ineke FLOODGATE en faveur de M. Jean POLY, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-062**

Domaine : 4.1 - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : changement de filière d'un agent communal.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-53 en son article 68-1 ;

Vu la demande formulée par Mme Isabelle OSMANI par courrier en date du 5 mars 2024;

Considérant que la situation professionnelle a évolué et qu'il convient de procéder à la régularisation ;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1- D'approuver la demande de changement de filière médico-sociale vers la filière administrative.
- 2- Dire que le changement sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

3- D'autoriser M. Le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

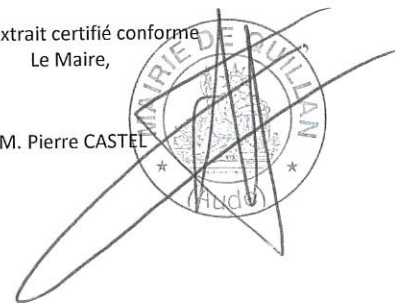
La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2024-062****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-04-18T09-43-32.00 ( MI252455959 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240418-2024-062-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** PERSONNEL COMMUNAL : changement de filière d'un agent communal.**Date de décision :** Apr 18, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Fonction publique territoriale**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2024-062.PDF](#)**Préparé**

Date 18/04/24 à 09:43

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 18/04/24 à 09:43

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 18/04/24 à 09:53